

PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

# Éco-Recharge



Primes économies d'énergie pour l'installation d'une Éco-Recharge dans les logements (dits « résidentiels »).

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)

## Primes pour les particuliers au 1<sup>er</sup> juin 2025

Catégorie	Résidentiel (Sans conditions de ressources)	Résidentiel (Sous conditions de ressources) *
Installation d'une prise renforcée pilotée ( $\leq 3,7$ kW), adaptée à un usage quotidien et aux activités du week-end	200 € /unité	200 € /unité
Installation d'une borne pilotée ( $\leq 7,4$ kW), adaptée pour un usage intensif	200 € /unité	200 € /unité

\* Consultez le plafond de ressources fixé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur [www.anah.gouv.fr](http://www.anah.gouv.fr)